

FONDATION PAIX SUR TERRE / R.D.CONGO
MEMBRE DU RESEAU AFRICAIN DE LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION
DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE « RAFAL »
61 bis, Avenue Kinshasa, Commune Makiso, Kisangani / R.D.C
E-mail : alternativedusalut@gmail.com
Http : www.reseau-rafal.org/node/150

.....

POINT DE VUE : CYCLE DES CONFLITS ARMES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE : QUELLE DOCTRINE DE DEFENSE ?

Le Sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique s'est tenu à Paris les 6 et le 7 Décembre 2013. Les travaux ont notamment porté sur l'idée d'une force d'action rapide en cas d'atteinte graves aux droits humains pouvant constituer un outil efficace pour la prévention des conflits armés. A cette occasion, la France s'est engagée à soutenir les efforts de l'Union Africaine pour parvenir à une pleine capacité opérationnelle de la force africaine avec une capacité de réponse aux Crises (CARIC) à l'horizon 2015. Le second Sommet Etats-Unis d'Amérique – Afrique tenu à Washington s'est également penché sur cette question.

Le projet de la mise en place d'un système collectif africain de maintien de la paix et de la sécurité sur le continent est pertinent et nécessaire. Toutefois, il n'est pas logique qu'un Etat compte déjà sur un système de défense collective avant même de se doter par ses ressources et sa volonté politique propres d'un dispositif de défense national. Les partenaires internationaux de l'Afrique devraient éviter d'offrir l'occasion trop facile aux régimes africains d'esquiver les devoirs de leurs Etats, à savoir assurer à chaque armée nationale la réelle capacité de remplir la mission essentielle de défense du territoire de son Etat.

En principe, le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique subsaharienne doit être, en premier lieu, assuré par chaque armée africaine, à l'intérieur du territoire de son Etat et à ses frontières internationales.

A cette fin, chaque Etat africain est contraint de procéder soit à une profonde réforme soit à la création tout court d'une armée moderne et républicaine en abordant notamment trois questions majeures :

- La question de la philosophie de la défense nationale ;
- La question du plan général de défense militaire du territoire ;
- La question de la professionnalisation de la formation des troupes et les renseignements.

1. De la philosophie de défense nationale.

La défense d'un Etat est un attribut de sa souveraineté. La mission de la défense nationale relève en premier lieu de l'armée de l'Etat et les interventions militaires temporaires des Nations-Unies, de l'Union africaine et des sous-régions avec l'appui éventuel d'autres armées étrangères doivent relever de l'exception.

Or, la réalité présente montre clairement que la plupart des Etats africains sont incapables de maintenir la paix et la sécurité sur leurs territoires respectifs. Ainsi, des missions de paix des Nations-Unies ou de l'Union africaine et des interventions des armées étrangères, généralement les troupes françaises, exécutent la mission de défense qui incombe logiquement aux armées nationales africaines.

La norme est que chaque Etat africain détermine les facteurs de base et les variables prépondérants autour desquels doivent s'articuler les différentes opérations de la défense de son territoire, en prenant en compte son contexte géostratégique et sa situation géopolitique.

Plusieurs Etats de l'Afrique au sud du Sahara connaissent un phénomène récurrent des conflits armés internes et parfois internationalisés par la présence des éléments armés étrangers appartenant tantôt à des groupes armés réguliers d'autres Etats tantôt à des groupes armés transnationaux. Les visées hégémoniques les Etats voisins, l'exploitation illicite des ressources, les déficits de gouvernance et de justice sociale, l'activisme religieux des groupes de plus en plus violents et terroristes, les désaminations ethniques... sont autant des facteurs qui expliquent cet état désastreux de la paix et de la sécurité en Afrique au grand préjudice de la promotion des droits humains et du développement économique et social.

Et, quel que soit la cause évoquée, une constante demeure la faible capacité de l'Etat africaine à assurer le maintien de la paix et de la sécurité des personnes à l'intérieur de son territoire et à ses frontières internationales par la dissuasion armée et le cas échéant, par l'usage de la force face aux menaces internes et ou externes.

La philosophie de la défense nationale est donc l'idée de la manière dont l'Etat convois son organisation militaire, sa tactique, ses opérations et ses renseignements en vue d'identifier et d'évaluer les risques de menace à la fois pour la prévention des conflits et pour l'anéantissement de la menace, le cas échéant à l'aide de sa propre capacité opérationnelle.

A défaut d'une philosophie matricielle propre à chaque Etat, la défense militaire du territoire relèvera toujours d'un bricolage qui expose les populations au cycle infernal actuel des violences des conflits armés, avec leurs cocktails des crises humanitaires et des violations massives des droits de la personne, particulièrement la femme et l'enfant.

2. Du plan général de la défense du territoire national.

La philosophie de la défense doit être traduite notamment sur le plan stratégique et opérationnel par une cartographie minutieuse du terrain national.

La cartographie divise ainsi le territoire de l'Etat en zones militaires. En fonction de l'éventualité et de la réalité des menaces, il convient de procéder à une classification des zones opérationnelles et surveillance. L'intérêt de cette cartographie est de classer ces zones par ordre d'importance des menaces, en vue d'un déploiement, sinon, d'un positionnement conséquent des troupes en effectif suffisant et pour une dotation en logistique qui assure la facilité et l'efficacité des manœuvres en cas de combats. L'organisation des renseignements militaires font partie intégrante de cette conséquence de la classification des zones.

Il est par exemple indispensable pour le Mali que la zone de GAO soit placée au top niveau défense, comme l'Est de la République Démocratique du Congo ou encore le Nord Nigéria qui se sont révélés depuis plusieurs années des ventres mous dans la défense de leurs territoires, à cause de la permanence de la menace des groupes armés et – ou terroristes.

D'ailleurs toutes les zones frontalières problématiques rentrent dans cette même catégorie.

Les Etats africains doivent mettre en œuvre avec l'appui d'experts internationaux un format de défense du territoire national de manière à assurer le maintien de la paix et de la sécurité et prévenir les conflits périmètre par périmètre. C'est la norme de la poule-mère.

La défense nationale doit être territorialement déconcentrée à l'opposé des plans actuels qui se contentent pour la plupart de la défense des Capitales et de certaines Villes simplement pour des raisons de protection du régime et des intérêts économiques. Le citoyen, particulièrement la femme et l'enfant, reste quasiment sans défense à la merci des groupes armés de tous bords. Il faut parvenir à considérer que lorsqu'une région du territoire nationale n'est pas dotée de troupes suffisantes avec une logistique conséquente, la défense nationale n'est point assurée. En somme, c'est la combinaison des opérations et des manœuvres de défense de toutes les zones du territoire national, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest en passant par le Centre qui constitue la défense nationale du territoire.

Il est en fait évident qu'une défense sérieuse du territoire national oblige soit un positionnement géographique des forces armées sur l'ensemble du territoire national, soit un cantonnement rationnel qui permet aux forces armées d'intervenir, de manière rapide, sur le terrain où la menace s'est déclarée. Il est aujourd'hui notoire, dans le cas du Nigéria par exemple, que les troupes mettent des semaines entières avant de rejoindre le terrain des combats. L'addition est connue. Des milliers des personnes sans défense sont entretemps massacrées et enlevées pour servir d'esclaves.

La défense militaire du territoire national doit être prise au sérieux par chaque Etat Africain. Les ressources budgétaires propres doivent y être affectées en équilibre, avec l'ensemble du budget de l'Etat. Dans ce domaine précis, la communauté internationale a toujours répondu favorablement, compte tenu de la globalisation des menaces terroristes et de l'importance accordée à la sécurité des populations civiles, aux demandes de financement.

Cette nouvelle vision de la défense nationale est à la portée de chaque Etat Africain. Plusieurs simulations du plan général de défense nationale sont possibles. En fait, une répartition intelligente de la superficie

de l'Etat en circonscriptions militaires et sécuritaires intégrées est un facteur indispensable à une défense plus aisée du territoire national.

3. De la formation des troupes et de la professionnalisation des services des renseignements.

Les Etats africains doivent progressivement réformer ou former chacun une nouvelle armée sur des bases techniques, stratégiques et éthiques modernes.

Déjà, la question de l'armement doit être prise au sérieux dans l'économie de la nouvelle armée. Un Etat digne doit disposer d'un matériel terrestre, maritime, naval et aérien adéquat pour toutes les opérations sur terre et sur mer ou fleuve et dans les airs. Les Etats africains accusent un retard énorme sur ce plan. Certains Etats ne disposent ni d'hélicoptères de combat, ni d'avions de transport, moins encore d'avions de chasse ou de bombardiers. Or, des opérations militaires sans couverture aérienne appartiennent à une époque longtemps révolue. Il sied de noter que certains groupes armés opérant en Afrique possèdent désormais une supériorité en armement face aux armées régulières.

Les expériences douloureuses des conflits armés à répétition sur le continent qui imposent d'innombrables souffrances aux populations civiles et posent par leur nature, des problèmes structurels du développement confirment l'urgence et la nécessité de la constitution des armées nationales puissantes, disciplinées et républicaines.

Aussi, les Etats africains doivent former des unités aptes dans le respect des standards internationaux. Les armées africaines doivent être dotées de capacités rapides d'actions et des réactions, avec une puissance de feu foudroyante.

Les anciennes colonies africaines disposent en cette matière des formidables précédents des armées coloniales, telles la Force Publique congolaise ou les régiments des artilleurs maliens, sénégalais, centrafricains et autres qui étaient pratiquement en leur temps des armées modernes. Avec une formation militaire adéquate et forgée dans la discipline, les armées coloniales ont obtenu des résultats militaires qui entrent dans les annales de l'histoire des guerres du vingtième siècle, spécialement les première et seconde Guerres mondiales. La participation des Africains aux combats

a contribué à la victoire sur les puissances de l'axe. Les troupes nègres étaient pratiquement sur tous les fronts en Europe, en Asie, en Afrique. Même le mémorable débarquement de Normandie en France a connu la participation tout au moins indirect des Africains.

Cet épisode des armées africaines peut servir aujourd'hui aux Etats africains de précédent dans leurs politiques de formation des armées nationales modernes.

Les armées africaines connaissent également un problème d'amateurisme des renseignements qui privent l'Etat des moyens de prévention des conflits et rendent les opérations sur le terrain trop approximatives, faute de renseignements stratégiques qui s'avèrent le cœur de la défense.

Un Etat dont les services de renseignements militaires se trompent de mission, en se cramponnant à la fonction de police politique pour la traque des opinions dissidentes au régime en place dilapident les énergies indispensables au travail de la détection des menaces, de leur identification et de leur évaluation aux fins de mettre en place le dispositif sécuritaire et opérationnel apte, soit à dissuader l'ennemi, soit à le détruire, selon le cas.

De nombreuses académies spécialisées existent à travers le monde et la coopération internationale, bilatérale ou multilatérale, ne refuserait pas de pourvoir aux Etats africains qui en font la demande, l'avantage de ces connaissances, surtout dans le contexte géostratégique et sécuritaire international du moment.

Après la prise de la ville de Goma par le groupe armé dit M23 qui avait sévi pendant près de deux ans dans cette Province, l'Etat-Major Général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo avait organisé du 04 au 06 février 2013, une session de séminaire sur la réforme de l'Armée congolaise. Ce séminaire qui avait réuni 113 officiers supérieurs et généraux issus de toutes les régions militaires du pays, des commandements des Etats-majors des Forces responsables à la fois des opérations et des renseignements a porté sur l'analyse des contre-performances de l'armée congolaise lors des opérations dans la Région Est.

Le rapport synthèse de ce séminaire pose clairement le problème fondamental de formation, de logistique et de renseignements. En fait,

il stigmatise la planification insuffisante des opérations militaires, l'insuffisance ou le manque de planification à tous les niveaux, à savoir stratégique, opérationnel et tactique, le manque d'ordre d'opérations claires, la pratique systématique des ordres vitaux, le manque de briefings et débriefings ou souvent trop tardifs, l'absence de relève...

Somme toute, le statut social du militaire doit être valorisé, eu égard à l'importance de sa mission. Des hommes et des femmes qui défendent l'intégrité du territoire de l'Etat au péril de leurs vies méritent un traitement social conséquent. La détermination des troupes est un variable cardinal dans l'exécution de leur devoir sur le terrain opérationnel. Le budget de l'Etat doit accorder à la rémunération des militaires une place de premier plan. Même formées et dotées d'une puissance de feu adéquate, les troupes affamées qui doivent mendier le pain quotidien y compris au front constituent elles-mêmes une menace grave contre la mission du maintien de la paix et de la sécurité.

En définitive, le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique noire pose donc la question que chaque Etat se dote d'abord d'une capacité autonome et efficace de défense militaire de son territoire. Il convient de remplir au préalable cette condition pour s'assurer que le système collectif de défense à l'échelle du continent s'avère performant. Sans nul doute, toute doctrine de défense du Continent qui escamoterait cette base fondamentale relèverait d'une politique de défense hasardeuse.

Note réalisée par l'Etude

Me Firmin YANGAMBI LIBOTE